Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260605-DCM2026_06_06-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 5 JUIN 2026. N°2026-06-06

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Le vendredi 5 juin 2026 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 29 mai 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Vanessa SMECCA, ayant donné pouvoir à Madame Virginie BEGOC, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER, Monsieur Maxime COADOU, ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER et Monsieur Hervé KERGUIDUFF, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN

Madame Morgane LAOT a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GJ ARVOR

Dans le cadre de l'organisation du challenge Olivier PERHIRIN, tournoi U14 réunissant des équipes venant de toute la France, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association GJ Arvor, organisatrice de l'évènement.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association GJ Arvor

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 5 juin 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Morgane LAOT